Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 10 Safar 1446
14 Août 2024

N° 94

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2055**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2055**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2057**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2062**
Homologation de résolutions **2062**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2063**
Avis aux créanciers **2064**
Convocations
Sociétés anonymes **2065**
Sociétés à responsabilité limitée **2068**
Divers
Avis au public **2068**
Rectificatifs **2069**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Prospectus de souscription au Journal Officiel de la République Tunisienne

Sociétés Communautaires

Constitution d'une société locale

Nom de la société à constituer : Société communautaire "Oudhna Service".

Montant du capital social souscrit : 10000 DT (dix mille dinars).

Adresse du siège social : Cité Farch Annabi, Khélidia, Délégation Mornag, Gouvernorat de Ben Arous.

Objet de l'entreprise : L'objectif de la société est d'investir dans le site archéologique d'Oudhna en organisant des événements et des spectacles culturels, de divertissement et sportifs, transformant ainsi le site en un pôle touristique aux multiples activités.

Durée de la société : 99 ans (quatre vingt dix neuf ans).

Date et lieu de dépôt des statuts : Tribunal de première instance de Ben Arous, le 24/6/2024.

Nombre de parts souscrites et leur contre-valeur en numéraire ainsi que le montant à verser : 50 parts pour un montant total de 10 000 DT. Valeur nominale de chaque part : 200 DT.

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : En cas de réalisation de bénéfices nets ou d'excédents en fin d'exercice comptable :

- 15 % seront affectés aux réserves obligatoires jusqu'à atteindre 50 % du capital social.

- 20 % seront dédiés aux activités sociales, au développement des infrastructures et de l'environnement.

- Le reste des bénéfices et excédents pourra être distribué dans la limite de 35 %, sur décision de l'assemblée générale.

- Le surplus sera utilisé pour le développement des activités locales.

Fondateurs :

- Président du comité : Omar Ben Salah, résident à Cité Farch Annabi, Khélidia Num. Tél. : 24848621

- Firas Kdidi, résident à Cité Amal, Khélidia Num. Tél. : 90448850

- Yassine Krire, résident à Cité Nassime, Khélidia

- Amir Akile, résident à Cité Nassime, Khélidia.

- Marwa Soussi, résidente à Cité Nassime, Khélidia

- Le délai de souscription est de 90 jours à compter de la date de l'annonce au Journal Officiel.

- L'assemblée générale constitutive se tiendra par téléphone; le lieu et l'heure seront déterminés par téléphone.

2024R02103SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE ALFET EL MACHIA

Société anonyme

Au capital de 9 800 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 1426251 P

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 12/6/2024, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet le 01/7/2024 sous le n°24703001 Quittance n°M041300, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 12/7/2024 sous le n°202477568. Il a été décidé ce qui suit :

1- Nomination de M. Mehdi Khouaja en tant que Président Directeur Général pour une période de trois ans (2024-2025-2026) et définition de ses pouvoirs.

2- Nomination de M. Omar Hachicha en tant que Directeur Général Adjoint pour une période de trois ans (2024-2025-2026) et définition de ses pouvoirs.

3- Renouvellement du mandat du deuxième Directeur Général Adjoint; M. Wassim Hachicha pour une période de trois ans (2024-2025-2026) et définition de ses pouvoirs.

4- Instauration d'un nouveau mécanisme de signature des opérations financières.

2024R02085SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 10.080.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

M.F : 18467 Z/A/M/000

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 31 juillet 2024, Quittance n°M004964, enregistrement n°24504525, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires, pour un montant de 1.440.000 Dinars pour porter le capital de 10.080.000 Dinars à 11.520.000 Dinars, et ce par la création et l'émission de 144000 Actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 Dinars, qui donne droit à chaque propriétaire de sept (7) actions anciennes, à une action nouvelle (1/7). La souscription à ladite augmentation sera faite avec un prix d'émission de 14 Dinars par action compte tenu d'une prime d'émission fixée à 4 Dinars. Les actions à souscrire sont à libérer d'un quart de la valeur nominale de l'action et de l'intégralité de la prime d'émission, à la souscription.

La souscription à ladite augmentation du capital serait exercée par tous les actionnaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites à titre irréductible.

Les actions non souscrites à titre irréductible pourront être souscrites à titre réductible par les actionnaires qui auront manifesté leur désir à souscrire et dans la limite de leurs demandes.

Si après la répartition des actions souscrites à titre réductible il reste des actions nouvelles disponibles, le Conseil d'Administration aura le droit de les faire souscrire par qui bon lui semblera.

Il est possible de limiter les souscriptions aux trois quarts du montant de l'augmentation du capital susvisée et ce, après la prescription du délai des souscriptions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2024 a donné tous les pouvoirs à Monsieur Hédi Kerkeni pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence Gremda - Sfax, compte n°08703000443200900410

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au greffe du bureau de registre national des entreprises de Sfax le 1 août 2024 sous le n° AC081082024.

2024X01026SANB2

SOCIETE ALVA TUNISIA SA

S.A. au capital de 27.500.000 Dinars

MF : 981044 V/A/M/000

Siège social : Zone Industrielle Charguia Aéroport 2080 Ariana

I- Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 24 juillet 2024 sous le n°24802662 quittance n°6013, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202485367 en date du 31 juillet 2024, l'Assemblée a décidé :

- L'Approbation de la cooptation d'un nouvel Administrateur

- Le renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour une période de 3 ans

- Le renouvellement du mandat de Mr Mohamed FRIKHA Commissaire aux comptes de la société pour une période de 3 ans.

Ces renouvellements expirent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2026-2027.

II- Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du.28 Juin 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 24 Juillet 2024 sous le n°24802661 quittance n°6012 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 31 Juillet 2024 sous le n°202485367 il a été décidé la reconduction de la nomination de Mr Hiroshi Kagao en qualité de Président Directeur Général de la société pour une période de 3 ans qui prend fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2026-2027.

2024402009SANB2

BRANDT TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social 50.000 Dinars

Siège social : 44, Rue Riveraine - Km9 Autoroute de la Marsa - GP9 2045 Tunis

Identifiant unique : 1496866E

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 14/5/2024 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 10/6/2024 sous Qn°M05108 En°24802123) les administrateurs approuvent la cession d'une action.

Un exemplaire du P.V et de l'Attestation d'enregistrement ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1496866E et dossier n°202487166 le 02/8/2024.

2024402015SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

"COLDEQ"

Capital : 1200 000 dt

Siège social : Z.I. de Ben Arous, Rue de l'Energie GP1 Km7 2013 Tunis

MF : 437594N

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20/01/2023 au siège de la société et enregistré à la recette des Finances d'El Yasminet le 20/01/2023, sous le N° d'Enregistrement 23700242 et le n° de Quittance M004890 et dont un exemplaire de la présente convocation a été déposé au RNE de Ben Arous le 18/01/2024 sous le n° 20244286

Après approbation des états financiers de l'exercice 2020 il a été décidé de Renouveler le mandat du Gérant Monsieur Béchir Boujdai pour une période de trois ans (2022-2023 et 2024) qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

2024R00180SRLB2

SOCIETE DAKHLAOUI SERVICES

S.A.R.L au capital social de 100.000 dt

Siège social : Touta Grombalia 8030

Suivant P.V daté du 28/5/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 28/5/2024 sous le n°24702987 quittance n°65007 il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Mr Dakhlaoui Bilel en tant que gérant de la société avec le plein pouvoir la gestion d'hypothèque et la vente des immobilisations de la société.

Il est enregistré au registre National des entreprises quittance n°2024F68003073 le 19/4/2024.

2024R01952SRLB2

Dissolution anticipée et désignation d'un liquidateur

Société Phénicia Contact & Market «PCM» SARL

Siège social : Immeuble Nour City - Bureau A1 - 3 - Centre Urbain Nord - Tunis

IU : 1110185 W

Il appert du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

des associés de la société PCM en date du 5/7/2024 enregistré à la recette des finances La Charguia en date du 26/7/2024, n° d'enregistrement 24507808, quittance 095234, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 31/7/2024 sous le n°202485251, la dissolution anticipée de la société et la désignation de Mr Nedri Béchir, demeurant au Centre Urbain Nord, Immeuble Nour City, Bureau A-1-3 Tunis, en qualité de liquidateur de la société. Il appartient aux créanciers de la société de présenter au liquidateur dans les délais légaux, directement ou par LR avec AR.

2024401980SRLB2

SAGEMCOM SOFTWARE & TECHNOLOGIES BROADBAND

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 23.500 Euros

34 Bis, Avenue de Paris - 2033 Mégrine - Ben Arous

I.U : 938423F

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30/5/2024 enregistré à la recette des finances de Mégrine, le 22/7/2024 sous Qn°M063919 En°24704920. Les associés décident de renouveler le mandat du Cabinet DATN membre de Deloitte Touche Tohmastu Limited représenté par M. Tarek Sahli en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°938423F et dossier n°202487161 le 02/8/2024.

2024402014SRLB2

SISAL TECHNOLOGY TUNISIA SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 330.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1823731P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1/7/2024 (enregistré à la Recette des finances El Mahrajene le 01/8/2024 sous Qn°45838 En°24503752) les associés ont décidé de :

- Procéder à la dissolution anticipée de la Société et de nommer Monsieur Mohamed Trabelsi en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

- Le siège de la liquidation est le siège de la société soit au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

- Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises en date du 6/8/2024 sous identifiant unique n°1823731 P et dossier n°202487782.

2024402016SRLB2

Dissolution et liquidation d'une société

Société à Responsabilité limitée : Société Book Journey

Siège social : Pôle Technologique, Smart Tunisian Technoparks - Route de Raoued, km 3,5 - 2088 Cité la Gazelle - Ariana

Capital : 2000 dinars

Identifiant Unique : 1703998/Z

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 23/7/2024, enregistré à la recette des finances de Raoud, le 24/7/2024 sous le n°24504207, quittance n°094110, dont l'original a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202483199, le 26/7/2024, les associés de la société ont décidé ce qui suit :

- La dissolution volontaire et la liquidation de la société

- La nomination de Madame Aya Achour en tant que liquidateur de cette société.

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs créances dans un délai d'un mois à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne au bureau du liquidateur sis à l'adresse suivante : Résidence Golden Towers Bloc A 5ème étage Bureau n°5 Centre Urbain Nord Tunis.

Le contenu du présent avis a été publié aux journaux Le Temps et Al Sabbah du 3/8/2024.

2024402029SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal

Société Nova Home Nature

SUARL

Identifiant unique : N°1599183C

Siège social : Mjez El Bab

Capital : 1000 DT

Suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances Mjez El Bab le 16 mai 2024 sous le n°241/244 et 866/867.

Les changements ont été enregistrés au registre national des entreprises le 28/5/2024 prise des 100 parts par Mr Ambrosioni Michel CIN n°14286340 et nomination du nouveau gérant soit Mr Ambrosioni Michel prenant les pleins pouvoirs de la dite société en ce jour pour une durée de 3 années à compter du 16/5/2024 à Mjez El Beb le 28/5/2024.

2024R01446SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 23/7/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia à la même date sous le n°24204027 quittance n°M084318. Mr Abdennabi Ben Hassen demeurant à la cité AFH Grombalia titulaire de la carte d'identité nationale n°06336479 délivrée le 9 Août 2007, commerçant non inscrit au registre national des entreprises a vendu à Mr Mohammed

Eymen Mahmoud demeurant à rue Taieb Mhiri Grombalia titulaire de la carte d'identité nationale n°063373819 délivrée le 28 Février 2014 le fonds de commerce de tournage général sis à la cité des artisans Grombalia avec tous ses éléments corporels et incorporels à un prix dont le montant s'élève à quatre mille dinars.

Toute opposition se fera au domicile de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la présente publication.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 7/8/2024.

2024T00776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 18/7/2024 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 31/7/2024 quittance n°M059627 et enregistrement n°24205401, monsieur Mohamed Ali ben Hsen Hadded, demeurant à 118 rue zguenna Elzahra à Mahdia a vendu à monsieur Elhabib ben Hassin Elmagrbi demeurant à Mahdia, la totalité du Fonds de commerce exploité dans le local n°2 sis à rue des martyrs Mahdia destinée comme librairie

Les deux parties ont choisi le local de l'acheteur monsieur Elhabib ben Hassin elmagrbi, sis à rue Elhaj Mohamed Abdessalem n°10 Mahdia pour accueillir les oppositions qui doivent être faites dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» le 8/8/2024.

2024T00778FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Carthage le 16/07/2024 sous le n°24202480, quit. n°M088267, Mme Najla Gharbi Touati a cédé à la société TOPNET le fonds de commerce exploité au local sis au 17 rue Ali Belhouen, La Marsa, et enregistré au registre national des entreprises sous le n°1336894V.

Les oppositions seront faites auprès de maître Sonia Raissi avocate au 3 Rue Naceur Bey La Marsa, dans le délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 23/7/2024 sous le n°7480.

2024R01997FCCC2

Fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé légalisé le 8/7/2024 enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 11 juillet 2024 sous le numéro 242622155 quittance 59338, la société YB Company, société à responsabilité limitée, de droit tunisien, immatriculé au Registre National des Entreprises sous le n°1556418S, au capital de 10.000 DT, dont le siège social est sis à la Boutique Fast-Food 04 au Centre Commercial «Manar City», Avenue Abdelaziz Al Saoud, El Manar III, Tunis-Tunisie, dûment représentée par son gérant Monsieur Youssef Boussnina, titulaire de la carte d'identité nationale délivrée à Tunis le 8 avril 2019 sous le numéro 07410988 a vendu à la société Manchester, société à responsabilité limitée de droit tunisien, au capital de 20.000 Dinars Tunisiens, dont le siège social est situé à la Zone industrielle, 2094, Mnihla, Ariana, Tunisie, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1611322Y, représentée par son gérant, Monsieur Abdallah Khlif, titulaire de la carte d'identité nationale délivrée à Tunis le 20 septembre 2019 sous le numéro 08417647, la totalité du fonds de commerce exploité pour restauration au local fast-food Numéro 04 à usage commercial situé au 3ème étage du Centre Commercial «Manar City», Avenue Abdelaziz Al Saoud, El Manar III, Tunis - Tunisie, partie du titre foncier numéro 48758 Tunis.

Les oppositions doivent être adressées au vendeur du fonds de commerce objet de la vente à l'adresse suivante : Monsieur Youssef Boussnina, ayant élu domicile à l'appartement 44, Bloc A, Résidence le Palais, Menzah 7 Bis, Tunis - Tunisie, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 25/7/2024.

2024R02079FCCC2

Donation des parts dans un fonds de commerce

Suivant un contrat de donation des parts dans un fonds de commerce en date du 3-7-2024 rédigé par l'huissier notaire maître Hana Nakbi et son assesseur maître Hedia Mousselem enregistré à la recette des finances de Nabeul le 9-7-2024 quittance n°M080969 Les héritiers de feu Abdelkarim Saouabni, ses enfants, à savoir Ahmed, Dorra, Youssef et Alaeddine, ont cédé en tant que donation au profit de leur mère Akila Betaieb titulaire de la CIN 06323235 la totalité de ce qu'ils possédaient dans les deux fonds commerciaux situés, le premier situé à l'avenue du Grand Maghreb 8000 Nabeul destiné à la Commercialisation des produits métallurgiques (MF : 000/C/B/196741P) et le second à l'avenue Habib Thameur 8000 Nabeul, destiné à la commercialisation de chaussures en détail (MF : 901/E/N/196741P) avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au second local concerné de fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du 8/8/2024.

2024R02089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente enregistré à la recette Rue Victor Hugo Sousse en date du 16/7/2024 sous n°24203764 quittance n°M048842 Mme Zohra Dhieb C.I.N n°05595951 a vendu à Mr Mohamed Yosri Youssef C.I.N n°12838987 la totalité du fonds de commerce situé au niveau de l'immeuble Younes à khzema ouest consistant en un salon de coiffure, et vente les produits esthétiques nécessaires pour femme et homme.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux entre les mains de Maître Youssef Fakhreddine sis à l'Avenue Commandant Bjeoui Immeuble Hafiane Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 19/7/2024.

2024S00950FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Teboulba le 30/7/2024 sous numéro de quittance M040173 Fouzia Mahdaoui a vendu et cédé à Madame Kholoud Mtibaa le fonds de commerce avec tous ses éléments Boulangerie catégorie A «boulangerie Mahdaoui» situé à la rue Habib Thamer - Teboulba MF 962953/T, la vente comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours de sa publication au jort.

2024S01002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP du 30/7/2024 enregistré à la recette des finances de Sbikha le 30/7/2024 quittance n°M028675, Mr Habib Gharsallah, CIN n°01863563 sis à Sbikha a vendu à Mr Lotfi Raisi titulaire de la CIN n°07896298, sis à Sbikha Kairouan, la totalité de son fonds de commerce exploité comme cafétéria buvette et connu par le nom Espace Familial. Toutes les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT, chez l'acquéreur élisant domicile au cabinet Maître Mohamed Naceur Jbira, Rue 18 Janvier Sbikha Kairouan.

Cette annonce a été insérée au journal Achourouk le 7/8/2024.

2024S01017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 29/7/2024 avec signature légalisée le 01/8/2024 et enregistré à la recette des finances route de Tunis à Sfax le 5/8/2024 sous le n°24203530 reçu n°M083867, Mr Moez ben Abdellatif Feki domicilié à la route de Tunis km 1.5 impasse Elloumi Sfax titulaire de la C.I.N n°08788477, MF 000CN1359237/P, inscription n°1359237P, a vendu à Mr Karim Ben Mohamed Rekik domicilié à route Mahdia km 1 Sfax titulaire de la C.I.N n°08875511, la totalité du fonds de commerce, sis à route Mahdia km 0.5 avenue Baghdad n°3 imm Marrekchi Sfax destiné pour lavage et accessoires de voitures.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du rédacteur du contrat de vente du fonds de commerce Maître Fendri Abderrahmen sis au 12 Rue Salem Harzallah 3000 Sfax où une copie de l'acte de vente a été déposée, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien en date du 8/8/2024.

2024X01028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé par Maître Soumaya Ben Romdane Zribi daté le 26/7/2024 et enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 30/7/2024 sous le numéro 24201153 quittance n°MO41557 Mr Ahmed Frikha demeurant à la route Sidi Mansour Sfax a cédé à Yessine Chabouni demeurant à la rue Mnara Avenue Magfira n°11 Chihia Sfax la totalité du fonds de commerce «café MAC CAFFEE exploité dans le local situé à la route Taniour km 7 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT entre les mains de l'acquéreur dans le domicile du fonds de commerce précitée ci-dessus.

Le même avis a été publié au journal le Quotidien du 7/8/2024.

2024X01029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 18 juin 2024, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 02 août 2024 quittance n°M080298 enregistrement n°24203289, Mr Hichem Ben Mohamed Ben Mohamed Neji, commerçant, Identifiant unique 0893117C vend et cède à STE FOURPHARMA, Sarl, Identifiant unique n°1780216M la totalité du fonds de commerce sis à la Route Gremda Sidi Abbes Impasse le garage Km 3 Sfax, exploité dans le commerce.

Les oppositions seront présentées à l'adresse du rédacteur de l'acte Maître Moez Turki, avocat à Sfax, rue Habib Maazoun lm. Chakroun Bureau n°1 Sfax ou à l'adresse du fonds objet de la vente dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

L'insertion de cette annonce a eu lieu dans le journal Echourouk le 9/8/2024.

2024X01035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30/7/2024 enregistré à la recette des finances «ksour Essef» en date du 30/7/2024, quittance n°045237, enregistrement n°24201200.

Mme Najwa ben Abdallah, titulaire de la CIN n°08289804 du 24/10/2017 a vendu à Mme Ameni Maaoui titulaire de la CIN n°11809191 du 17/6/2022, tout le fonds de commerce, exploité entant que "Vente divers articles en Détail" sis à l'Avenue Hadi Chaker Ksour Essef 5180 Mahdia.

Toutes les oppositions doivent parvenir à l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cette vente a été publiée dans deux journaux quotidiens Achourouk et le Quotidien le 4/8/2024.

2024X01036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 24 Juillet 2024, enregistré à la Recette des Finances La Marsa Tunis le 30-7-2024 sous le n°24204968 Quittance n°101322, Madame Jalila Bent Ezzeddine Chamekh épouse Sabbagh, titulaire de l'Identifiant Unique n°0204926W, demeurant à la Résidence El Moez Rue Samarkand La Marsa Ouest Tunis, a cédé à Madame Abir Bent Mohamed Habib Machta épouse Fahd Marzouki, demeurant au n°42 Rue Mali La Marsa Ouest Tunis, titulaire de l'Identifiant Unique n° 1671066J, la totalité d'un fonds de commerce à usage Pharmacie vente en détail jour classe "A" située à la Rue Hédi Chaker Cité Erriadh La Marsa, comprenant les éléments corporels et incorporels indiqués dans ledit contrat de vente.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'avocat Maître Mohamed Maher Snoussi sis au 5 rue Riadh

Mutuelleville 1082, et ce, Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans le journal quotidien le Temps du 6 Août 2024.

2024402004FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances Raoued le 5/8/2024 sous n°24204424 quittance n°M097367 Mme Noura Ramdhani a vendu à M.Yassine Ben Mrad le fonds de commerce sis à 6 rte Jaafar Raoued Ariana Nord.

Les oppositions seront reçues au cabinet du Maître Ghazouani Mounir sis au 13 avenue Salah ben Youssef 1013 El Manar 2 Tunis, dans les 20 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux et aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 6/8/2024.

2024402005FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte notaire rédigé par les deux notaires Maître Rym Hammami et Maître Sadok Amdouni le 29 mai 2024 enregistré au registre du premier notaire Journal n°51 du mois de Mai 2024 quittance n° M077243. Mr. Faouzi ben Mohamed ben Mohamed Tayeb Aabidi cin 00723219 a cédé un titre de donation de la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour tout commerce M.F. 0486553B sis au 3 Rue Osman Bahri Ain Zaghouan La Marsa 2046 à Mme. Nabila bent Mohamed Salah Hajji CIN n°04632187. Les oppositions seront adressées au donneur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 3 Août 2024.

2024402008FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce sous seing privé en date du 26/7/2024, enregistré à la recette des finances d'Ettadhamen en date du 29/7/2024, reçu n°M071150, enregistrement n°24204851, la société Flora Plus identifiant unique 1610998K a vendu à la Société Azza Shops, identifiant unique 1876689W la totalité du Fonds de commerce situé à la route de Bizerte Km6 Mnihla Ariana.

Les oppositions doivent se faire au bureau de Maître Salah Fakhfakh, ayant son cabinet au 29 Av de l'Indépendance Ariana Bloc B Bureau 312, 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Annonce parue au journal la Presse le 3/8/2024.

2024402010FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P du 17/7/2024 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 23/7/2024 Reçu n°64154 enregistrement n°24203294 Mr Imed Ben Mohamed Elhachemi (CIN°04830852) a vendu le fonds de commerce de tout commerce exploité dans le local sis au 17 rue Lobnane Tunis à Mme Houda Nacef (CIN°04729598)

Toute opposition sera déposée chez maître Samia Ben Moussa avocate - bureau 55 avenue Habib Bourguiba le Bardo dans un délai de 20 jours, à compter de la publication du présent.

Le présent avis est publié au journal Echourouk du 02/8/2024.

2024402011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Sellami Ridha, Avocat à la cour de cassation, en date du 28/5/2024 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 30/5/2024 Quittance n°M086016, Enregistrement n°24204376, tel que précisé par un avenant en date du 31/5/2024 enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 5/6/2024 Quittance n°M073932, Enregistrement n°24904106, Madame Lilia Abdennebi Ep Nakouri, titulaire de la CIN n°00775418, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°0286097/K demeurant au 16 Rue Ali Ben Amara Menzah 9 A Tunis a vendu à La Société «Pharmacie Jarraya Mehdi et Hela», société en nom collectif immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1880457/K, siège social sis au 14 Avenue de la Liberté Menzah V 2091 Ariana, la totalité du Fonds de Commerce de Pharmacie constituée par une Officine catégorie «A», exploitée dans le local sis au 14 Avenue de La liberté Menzah 5.

Les éventuelles oppositions seront effectuées auprès du rédacteur de l'acte Maître Sellami Ridha, Avocat à la Cour de Cassation, dont l'étude est sise au 1 bis, rue André Ampère, immeuble «Nour», 1er étage, bureau n°3 cité administrative Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 8/8/2024.

2024402017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19 juillet 2024 enregistré à la recette des finances Boumhel le 22/7/2024 quittance n°M050057, enregistrement n°24202447 Mr Khaled Abidli a vendu à Mr Mohamed Taher Ben Slimane la totalité du fonds de commerce (restaurant et pizzeria) sis à la rue de l'Environnement Boumhel avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera à l'adresse suivante : cabinet de Maître Samy Belaid avocat sis à rue Labid n°2 2ème étage Lafayette Tunis dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 1/8/2024.

2024402018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 24 juillet 2024, enregistré à la recette Elmourouj le 24 juillet 2024 sous le n°24203967 Quittance 64503, Société Smartphone Store Elmourouj, demeurant à la Résidence Tulipe étage sous sol n°3 rue Elmourouj 5 2074 Elmourouj, ont vendu la totalité du fonds de commerce comprenant

les éléments corporels et incorporels, exploité au commerce des parfums et produits cosmétiques sis à l'étage sous sol n°3 rue Elmourouj 5 2074 Elmourouj à Madame Nermine bent Nafti ben Akhadhar Yakoub, demeurant à l'Avenue Tripoli Mtarcheg Tabelbou Gabès.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Mohamed Ali Brahmi, Avocat à la cour d'appel, sis au 5 Rue Riadh Mutuelle-ville Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans un journal quotidien «Chourouk» du 9 Août 2024.

2024402019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 26/7/2024 et 30/7/2024, enregistré à la recette des finances - Ariana le 2/8/2024 sous le n°24205321 quittance n°M0091029 Mme Hela ben Slema demeurant rue Chouhrour n° 22 Aouina Tunis a vendu à Mme Besma ben Slema demeurant à Résidence Elhabib App n°25 bloc 3 premier étage aux Berges du Lac Tunis la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à rue Beyrouth n°23 Ariana destiné pour vente des vêtements utilisés.

Les éventuelles oppositions seront reçues par l'acquéreur dans l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat de vente a été déposée dans l'adresse du fonds de commerce entre les mains de l'acquéreur.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» le 8/8/2024.

2024402025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/7/2024 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 19/7/2024 Quittance n°M060877 Enregistrement n°24204255, la Société «Mercure Retail Tunisia» SARL, RNE 0381091N, a cédé à Monsieur Bassem El Hasnaoui qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité dans les locaux D et E sis à l'angle rue Jean Jaurès et rue de Lénine, destiné à tous les types de commerce et exploité actuellement comme salon de thé avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues auprès du Cabinet de Maître Hédia Mansour, avocate à la cassation, sis à l'immeuble le Cercle des Bureaux B7/4 le Centre Urbain Nord - Tunis, dans les vingt (20) jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 1er août 2024.

2024402030FCCC2

Location gérance libre

Avis

Par acte sous seing privé daté le 16/02/2024 enregistré à la recette des finances La Goulette le 27/02/2024 sous le n°24301715 quittance n°M028457 et par l'avenant sur l'acte sous seing privé daté le 18/3/2024 enregistré à la recette des finances La Goulette le 27/6/2024 sous le n°24905469 et quittance n°M085273, Monsieur Fadi Ben Mohamed Selim Ben Ibrahim DALY, titulaire de la CIN n°06249617, a loué à la société MODERN FRESH ZONE, SARL, ayant l'identifiant unique 1878602E/A/M/000, représentée par son gérant Monsieur Maged Abdelkafi, titulaire de la CIN n°08762707, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à savoir la clientèle, la réputation commerciale, le nom commercial, les matériels et les équipements, ayant pour activité Caféterie, buvette et Fast Food, sis à Résidence Elyes, Jardins de Carthage, 2046 Tunis.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk n°12012 et le Quotidien n°7178 le 8/8/2024 sous la référence n°IP0124/01829.

2024T00780FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En venu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba le 18/7/2024 reçu n° M083338 enregistrement n°24305126 Société Marine a loué à la Société +Showroom Asma Sal tout le fonds de commerce de vente d'aluminium dont il est propriétaire existant à Djerba Route de Zarzis Djerba. Les oppositions seront acceptées au siège de la société dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Il a été publié au journal le Quotidien le 6 août 2024.

2024R02080FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02 Août 2023 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 1er septembre 2023 quittance n°MO76286, n° d'enregistrement 23303352 Madame Hamida Miled a loué à Monsieur Sohnoun Souii la totalité du fonds de commerce exploité comme café catégorie 1 sis à cité les jardins 1 Kairouan Nord.

Le locataire subit toutes les conséquences du à l'exploitation du fonds de commerce.

Cette insertion est parue dans les journaux Achourouk et Le Quotidien du 02/8/2024.

2024S01013FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant une annexe d'un acte de location d'un fonds de commerce en date du 18/6/2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 18/7/2024 sous n°2430224 Quittance n°M002552-M002553. Mme Naila Ben Mohamed ZOUARI, titulaire de la CIN n°05514766, a loué à la société «Les Petits Frimousses» Sarl (MF : 1627283/Q) représentée par sa gérante Mme Mariem MOUSSA, titulaire de la CIN n°09289002, totalité du Fonds de Commerce du local destiné crèche et jardin d'enfant, sise à Rue Hédi Mzabi- Khézama Ouest-Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an non renouvelable à partir du 01/6/2024 et finissant le 30/5/2025. Les oppositions se font aux mains du locataire au local

concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux Journaux «Echourouk» et «Le Quotidien».

2024S01014FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18 avril 2024, enregistré le 12 juin 2024 à la recette des finances Cité Erriadh Sousse sous reçu n°M042396, enregistrement n°24301652, Monsieur LAHRACH Mouloud Ben Saad titulaire de la CIN n°03528158 délivrée le 21/10/2019 a loué le fonds de commerce exploité au local sis à rue Ettaoufik Cité Erriadh Sousse, à Monsieur Mohamed Ben Ahmed Ghorabi titulaire de la CIN n°06566712 délivrée le 24/12/2018, pour l'exploiter au commerce d'épices et salaisons, il a été publié dans le journal Achourouk le 8/8/2024.

2024S01018FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Hrairia le 30/7/2024 enregistré le 31/7/2024 à la recette des finances Sidi Hssine Tunis sous le n°24303158 quittance n°M088951, Mme Salha Bent Ettijani Yahia CIN n°03603137 a loué la totalité du fonds de commerce à Mr Slim Ben Rached Ben Houssine Sallemi CIN n°07904202 exploité comme café portant le nom «Machmoum2» M.F : 1803998/F avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au RDC de lotissement «karima» n°3 avenue Hrairia Ezzahrouni.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 02/8/2024.

2024401981FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat en date du 30 mai 2024 et enregistré à la recette des finances Menzeh6 le 6 juin 2024 quittance n°087774 enregistrement 243024551 Mr, Akli Amir Boumdan, titulaire du passeport n° 155913467, a loué à Mr. Mounir ben Ahmed Al-Dhawi ben Mohamed Taher Haji, C.I.N n°09068752 le fonds de commerce sous forme de gérance libre avec tous ses éléments matériels et moraux exploités pour le commerce des matériaux alimentaires générales en détail et situé au n°6 rue de la Liberté El-Menzah 5, La nouvelle Ariana, 2091

Les oppositions doivent être présentées au locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 3 Août 2024.

2024402007FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Nom de l'association : Association Bahja pour le développement de l'enfant

Siège : 4 rue de la Liberté, Sidi Amor, Manouba 2010

Sujet : Association de développement social.

Objectifs de l'association :

- Soutenir les efforts de l'Etat dans le domaine sanitaire, psychologique et social de l'enfant.

- Contribuer à la promotion des valeurs culturelles et à la sensibilisation de l'enfant au sein de la société.

- Etablir des liens avec des associations ayant des objectifs similaires conformément à la règlementation en vigueur.

Les fondateurs :

Hajer Ben Salem : Présidente

Fatma Ben Salem : Trésorière.

2024T00779APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Mawada de développement familiale

Objet : Culturelle et sociale.

But :

- Contribuer à élever le niveau de la culture conjugale et familiale.

- Travailler pour mettre en valeur et découvrir toutes les énergies et tous les talents

- Recherche à l'orientation éducative et culturelle pour les jeunes et les enfants

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Siège : Immeuble Aoun 5ème étage - Bureau 501- Avenue 20 Mars - Jawhra - Sousse

N° et date de déclaration : RR450583384TN du 18/7/2024

Président : Makrem BEDOUI

Secrétaire Général : Achouek CHAKROUNI

Trésorier : Najeh RJAB

Membre : Ahmed HICHRI.

2024S00953APSF1

Homologation de résolutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

1810210/Z/A/N/000

Selon PV en date du 4/6/2024, enregistré à la recette des finances de Nasrallah le 18/6/2024 sous n°24700430 quittance n°M011916, il a été décidé le changement de la dénomination pour devenir : Groupement de Développement Jardin

- Décision du gouverneur : 11/10/2022

- Suivant le décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23/8/1999 et rectifié suivant la loi 28 de l'année 2001 du 19 Mars 2001

Lieu d'intervention : Jardin Nasrallah - Délégation Nasrallah - Gouvernorat Kairouan

- Objet de l'intervention : Exploitation périmètre irriguée Jardin Nasrallah

Président : Sami Mahfoudhi.

Trésorier : Abdelkader Azouzi.

2024S01008APSF2

Nomination d'un comité d'un Groupement de Développement Agricole

Selon PV en date du 10/6/2024, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 8/8/2024 sous n°24802159 quittance n°M036895, il a été décidé la nomination du comité du : Groupement de Développement Agricole à Ouled Ben Hassen

- Lieu d'intervention : Ouled Ben Hassen - Délégation Saouef - Gouvernorat Zaghouene

- Objet de l'intervention : Exploitation périmètre irriguée Ouled ben Hassen

- Président : Houssine Ben Belgacem Taamallah

- Trésorier : Jalel Ben Ibrahim Mhirthi.

2024S01016APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après une réduction de 40% du montant de la mise à prix

Maître Haikal Ellouze

Avocat

Adresse du Cabinet : 14, Rue de Kairouan, 3000, Sfax

GSM : 22.553.6951

Tél/Fax : 74.211.669

Matricule fiscal : 1054401R/A/P/000

Créancier poursuivant : LA MANUFACTURE DE PANNEAUX DE BOIS DU SUD (MPBS) prise en la personne de son représentant légal, société anonyme (SA), ayant le registre de commerce n°B1134551997, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 0011599F, ayant son siège social sis à Route de Gabès km 1.5, Sfax, élisant domicile chez son Avocat Maître Haikal Ellouze, ayant son cabinet sis au 14, Rue de Kairouan, 3000, Sfax.

Débiteurs saisis :

1. STE COTUBOIS, SARL, titulaire de l'identifiant unique numéro 1198083T, ayant son siège social sis à la Route de Mahdia km 10, Sakiet Eddaier, Sfax;

2. M. Ltaief Ben Mokhtar Ben Haj Ali Gassara, titulaire de la carte d'identité nationale n°01090818, domicilié à Rue Gargouri, n°60, Sakiet Eddaier, Sfax, et élisant domicile chez son Avocat Maître Habib Krid, ayant son cabinet sis à 1 Rue Abderrahmane Azzam, Résidence Al-Wifak, bureau n°23, Montplaisir, Tunis.

Avocat poursuivant : Avocat Haikal Ellouze, ayant son cabinet sis au 14, Rue de Kairouan, 3000, Sfax ;

Bien immobilier saisi mis en vente aux enchères :

La saisie immobilière suivant procès-verbal de saisie-exécution numéro 29326 dressé le 8/8/2023 par l'Huissier de justice M. Foued Masmoudi porte sur ce qui suit : Tout le bien immobilier consistant en un terrain nu propre à la construction, sis à la Route de Mahdia km 09, Sfax, mesurant du côté sud vers le nord comme suit :

Du côté est 58,15 m, du côté ouest 58.58 m, du côté est-ouest à partir du nord : 43,45 m et du côté sud, mesurant du coin sud de l'est avec une inclinaison vers le sud de 29,96 m et la mesure s'étend à l'est avec une inclinaison vers le nord de 26,93 m où il est relié au coin sud-est. Ce bien immobilier est délimité du côté sud par la propriété de M.Mondher Gargouri et tiers, du côté est par la propriété de M.Jilani Gassara, du côté nord par les héritiers de M.Nasr Gassara, et du côté ouest par une route. Le dit bien est d'une superficie de 2872m², clôturé des 4 côtés, ouvre sur une route du côté ouest suivant le procès-verbal de saisie-exécution.

Montant de la mise à prix :

Le prix du bien immobilier saisi, après réduction de 40% du montant de la mise à prix, est fixé à 430.800,000 dinars (quatre cent trente mille huit cent dinars) auquel s'ajoutent les frais de la première audience d'adjudication estimés à 4.515,874 (quatre mille cinq cent quinze dinars et 874 millimes) et des frais complémentaires qui seront estimés le jour même de l'adjudication.

Date d'adjudication et tribunal judiciaire du lieu de la vente :

Le bien immobilier décrit ci-dessous sera vendu en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur auprès de la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de première instance de Sfax 1, sise à Rue Victor Hugo, Sfax et ce le lundi correspondant au 02 septembre 2024 (02/9/2024) à partir de 9 h du matin.

Visite de l'immeuble saisi :

La visite dudit bien peut être effectuée durant les heures administratives toute la semaine sur les lieux.

NB : Toute personne intéressée doit consigner le tiers du montant de la mise à prix estimé à 143.600,000 dinars avant l'audience d'adjudication. Pour les étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation préalable du Gouverneur de la région compétent.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Cabinet de l'Avocat poursuivant Maître Haikal Ellouze, ayant son cabinet sis à 14, Rue de Kairouan - 3000, Sfax ou le Greffe du Tribunal de première instance de Sfax 1 afin de consulter le cahier des conditions de vente.

2024X01025VEPA1

Vente d'un terrain non immatriculé

Le saisissant : Yassine Ben Boubaker Rebai, notaire, demeurant à la route de l'Ain km 2 El Alia Sfax, élisant domicile chez Maître Mohamed Adel Messedi dont son étude est sise à la rue Abou El Kacem Chebbi, immeuble Elyssa Centre Sfax.

Le saisi : Abderrahamène Ben Anouar Kammoun, café El Bédia à la route de Gremda Km 0,5 Immeuble El Madina Centre, demeurant à la route de Saltania Cité Simar Nord n°29 Sfax

L'immeuble saisi : consiste en une parcelle de terre nue Sud Est du lot du saisi, elle est située à la route Sidi Mansour Km 16 à Sfax, dont sa superficie est de 1200 m², mesurant du coté Sud Est 60 mètres de long et 20 mètres de largeur du coté Sud Nord, limité du coté Sud par ne route non aménagée, de l'Est par Mohamed Breyki, du Nord et de l'Ouest par le reste du terrain du saisi. Le dit terrain est exploitable, se trouvant dans une zone raccordée à l'eau potable et à l'électricité

Mise à prix : Trente six mille Dinars (36 000 ,000 d) selon le rapport de l'expert Mr Moncef Bellaj requis par ordonnance sur requête n°2261 datée du 18 Mars 2024 émanant de Monsieur le Président de 1ère instance de Sfax.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 9 septembre 2024 à la salle des criées du Tribunal de 1ère Instance de Sfax à partir de 9 heures du matin

- Toute personne intéressée peut se rendre sur les lieux et visiter le dit lot tous les jours de la semaine, consulter le cahier des charges déposé au greffe du dit tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour les étrangers non tunisiens voulant participer à l'adjudication doit se faire autoriser préalablement par Mr de Gouverneur de Sfax.

- Les enchères seront faites par un avocat et ne peuvent prendre partie que les personnes ayant consigné au moins le tiers (1/3) de la mise à prix.

2024X01027VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une injonction valant saisie immobilière

Etude Maître Farah Rachid

Avocat

13 avenue Farhat Hached Sfax

Le poursuivant : Mohamed Ben Ahmed Chaabene, sis à la route de Tunis km 1,5 impasse Chaabene, Sfax.

Son avocat Maître RACHID FARAH, avocat à la cour de cassation, 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Débiteur saisi : 1- Khalil Ben Ahmed Chaabene, sis à la route de Tunis km 1,5 impasse Chaabene, Sfax.

2- Eya Bent Zouheir El Kachouri, sise avenue 13 Août, immeuble SNCFT, n°1, appt n°4 Sfax,

3- Hassan Ben Elhaj Mahmoud Hakmouni, sis à l'avenue 13 Août Bouderière, Sfax,

Injonction : jugement civil n°21095 rendu par le trib de 1ère instance de Sfax le 18/02/2022

Ce jugement a été notifié par l'huissier notaire à Sfax Néjib Chtourou selon P.V n°10429 du 17/3/2022

En appel le jugement a été rendu sous le n°95498 du 15/3/2023 dont la teneur : la cour déclare l'appel principal et …. recevables quant à la forme, et quant au fond confirme le jugement rendu en 1er ressort objet de l'appel et condamne l'appelant à la somme consignée et il doit indemniser le défendeur de 400 dinars à titre des frais et honoraires d'avocat et l'oblige à supporter les frais de procédure.

Ce jugement a été signifié par l'huissier notaire à Sfax Néjib Chtourou en date du 13/6/2023 P.V n°10607.

Et en vertu du p.v. n°73527 du 5/3/2024 faisant lieu de saisie immobilière conservatoire effectué par l'huissier Nader Derbel, inscrit à la conservation immobilière le 30/5/2024 (volume 2024/2 n°1730) sur le titre foncier 52864 Sfax dénommé El Mokhtar se composant de la parcelle n°2 et n°3 du plan sis à Sfax, sur la route nationale n°1 menant de Sfax à Tunis, Moulinville, Sfax

L'immeuble saisi : La totalité du terrain objet du titre foncier n°52864 Sfax, nommé El Mokhtar, d'une superficie de 614 m², se composant :

De la parcelle n°2 d'une superficie de 41 m² dont une partie de 26 m contenu dans l'élargissement de la rue projetée selon le plan d'aménagement, et l'autre partie de 15 m² et qui est dans la possession du propriétaire du titre foncier n°115144 Sfax, cette parcelle est limitée au sud et à l'est par le titre foncier n° 115144 Sfax, et du nord par le titre foncier n° 24939 Sfax et à l'ouest par une rue.

Parcelle 3, superficie 573 m² contenant une maison en moyen état et d'une construction ancienne construite sur le titre foncier 115144 Sfax, la superficie finale du terrain est de 242m² après déduction de la superficie réservée à l'élargissement des rues et qui est de 331 m² la parcelle est limitée au sud par le titre foncier 52865 Sfax et par une rue chacun en partie, et à l'est par le titre foncier 5286 Sfax et au nord par le titre foncier 249439 Sfax et le titre foncier 115144 Sfax 115144 Sfax et à l'ouest par le titre foncier 11544 Sfax du plan, sis à Sfax sur la route nationale menant de Sfax à Tunis Moulinville Sfax,

Sachant que tout le terrain objet du titre foncier 52854 est l'objet d'un pré airs faisant lieu de saisie immobilière portant sur toutes les quotte parts revenant à Khalil Chaabene d'une proportion de 6240 parts au profit du bénéficiaire Hassan Hakmouni, ainsi que d'un préavis faisant lieu de saisie immobilière au bénéfice du demandeur selon P.V. de l'huissier notaire Najib Chtourou n°57422 du 7/11/2023 et qui a été levé selon le P.V de l'huissier Nader Derbel n°75604 du 30/5/2024.

Audience et tribunal de l'adjudication : La chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax le lundi 9 septembre 2024 à 9h du matin et suivantes.

- La mise à prix est fixée à deux cent quatre vingt treize milles dinars (293.000.000) en plus des dépenses,

- Il est possible de visiter l'immeuble chaque jour durant les heures de travail,

- Pour tous autres renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où a été déposé un exemplaire du cahier des charges et au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Farah Rachid, 13 Av Farhat Hached Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné avant la vente le tiers de la mise à prix.

2024X01032VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de Nomination d'un Conciliateur

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Kairouan Affaire n°32

- Vu la demande de bénéfice d'un règlement amiable émise par Maître Kefi Khemaies au nom de la société Zitouna d'entreposage Frigorifique Kairouan en la personne de son représentant légal,

- Vu les dispositions de la loi n°36 de 2016 du 29/4/2016 relatives aux procédures collectives,

- Vu les dispositions du Code des sociétés commerciales, notamment les dispositions de l'article 424,

- Vu les résultats des efforts de la commission de Suivi des Institutions Economiques inclus dans son rapport soumis au tribunal le 01/4/2024

- Vu toutes les pièces du dossier et des pièces justificatives fournies

Attendu qu'il a été constaté que la partie chargée de la réconciliation n'avait pas obtenu de résultats tangibles, nous, Rachid Mabrouk, vice-président du Tribunal de Première Instance de Kairouan, avons décidé de désigner l'expert Mabrouk Negra en sa qualité de conciliateur pour entreprendre la conciliation entre l'entreprise requérante et ses créanciers en vue de parvenir à la conclusion d'un accord d'un commun accord entre toutes les parties et d'en transmettre le résultat. Son travail est soumis aux procédures légales, et le requérant doit verser une avance de mille dinars à l'expert désigné.

2024S01015VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société BUSINESS INTELLIGENCE FOR TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le Belvédère Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Messieurs les actionnaires de la société Anonyme «Business Intelligence for Télécommunication» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le jeudi 5 septembre 2024 à 10h, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la Société de société anonyme (SA) en société à responsabilité limitée (SARL)

- Adoption des nouveaux statuts

- Révocation du conseil d'administration et nomination de gérant.

- Changement des conditions d'éligibilité des membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2024T00781SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société Polyclinique Cardiologique de Bizerte S.A

Société anonyme

Au capital de 20.884.780 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1282501Q

RC : B0115832013

CNSS : 324624-62

Messieurs les Actionnaires de la Société POLYCLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE BIZERTE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 17 septembre 2024 à 11h au siège de la Société Amen Santé sis à Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital social de la société ;

2. La modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social ;

3. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de la réduction du capital et modifications corrélatives des statuts ;

4. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son Mandataire pour la réalisation de la réduction de capital et afin d'accomplir les formalités requises par la loi;

5. Pouvoirs.

2024R02082SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE POLYCLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE NABEUL - S.A

Capital social : 19.876.850 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, Les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 1236886N

RC : B3141752012

CNSS : 553499-17

Messieurs les Actionnaires de la Société POLYCLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE NABEUL sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 18 septembre 2024 à 15h à l'établissement de la Clinique sis au Boulevard Hédi Nouira, lotissement Hermitage, Nabeul, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital social de la société ;

2. La modification de l'article 6 des Statuts relatifs au capital social ;

3. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de la réduction du capital et modifications corrélatives des statuts ;

4. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son Mandataire pour la réalisation de la réduction de capital et afin d'accomplir les formalités requises par la loi;

5. Pouvoirs.

2024R02083SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE CLINIQUE NORD-OUEST DE BEJA - S.A

Capital social : 10.231.596 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, Les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE NORD-OUEST DE BEJA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 17 septembre 2024 à 10h au siège de la Société Amen Santé sis à Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital social de la société ;

2. La modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social;

3. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de la réduction du capital et modifications corrélatives des statuts ;

4. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son Mandataire pour la réalisation de la réduction de capital et afin d'accomplir les formalités requises par la loi;

5. Pouvoirs.

2024R02084SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société ERRAYHANE d'assistance médicale

Société anonyme

S.A au capital de 6 201 700 dinars

M.F : 941142 Z/A/M/000

R.C : B0855442005

N° Affiliation CNSS : 299591-55

Les actionnaires de la SOCIETE ERRAYHANE D'ASSISTANCE MEDICALE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle, le 22 septembre 2024 à 17h au siège social de la société route Menzel Chaker Km 0.5 Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation pour la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

4. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023.

5. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2023.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2023.

9. Questions diverses.

10. Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

Réception de dépôt de convocation au RNE du 6/8/2024 selon le numéro : 20244877389.

2024X01033SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord

Société anonyme

Au capital social : 6 .600.000 DT

Identifiant unique : 1071359 F

Av. Taeib M'hiri - Bâtiment Société des Foires de Siliana 6100 Siliana

Messieurs les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord "SOPINO" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 4 septembre 2024 à 11 H au bureau de Tunis sis à 16 rue de Syrie Tunis (ex siège de la BAD), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023

3. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 et approbation des états financiers de l'exercice 2023 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

7- Fixation des jetons de présence des membres du comité de Pilotage et de dépouillement au titre de l'exercice 2024.

8- Pouvoir.

2024402006SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INGEROP TUNISIE

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : Immeuble DREAM CENTER A4-4, Avenue Mohamed 5 Belvédère 1002 Tunis

IU : 633300D

Les actionnaires de INGEROP TUNISIE sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 7 septembre 2024 à 10 heures au siège social sis à l'immeuble DREAM CENTER A4-4. Avenue Mohamed 5 Belvédère 1002 Tunis - Tunisie afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activités au 31.12.2009, au 31.12.2010 et au 31.12.2011.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009, 2010 et 2011.

4. Approbation du rapport d'activités au 31.12.2009, au 31.12.2010 et au 31.12.2011.

5. Approbation des états financiers au 31.12.2009, au 31.12.2010 et au 31.12.2011.

6. Affectation du résultat relatif aux exercices 2009, 2010 et 2011.

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2009, 2010 et 2011.

8. Approbation des conventions réglementées effectuées en 2009, 2010 et 2011.

9. Nomination des administrateurs.

10. Nomination du commissaire aux comptes.

2024402012SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INGEROP TUNISIE

SA AU CAPITAL DE 100.000 DT

Siège social : Immeuble DREAM CENTER A4-4, Avenue Mohamed 5 Belvédère 1002 Tunis

IU : 633300D

Les actionnaires de INGEROP TUNISIE sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 7 septembre 2024 à 11 heures au siège social sis à l'Immeuble DREAM CENTER A4-4. Avenue Mohamed 5 Belvédère 1002 Tunis - Tunisie, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en conformité des statuts de la société.

2024402013SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA TUNISIE MECANIQUE

Société anonyme

Au capital social de 17.150.000 dinars

Siège social : Immeuble El Badr, Rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1143095 Z

Les actionnaires de la société LA TUNISIE MECANIQUE sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 9 septembre 2024 à quinze heures, au siège social de la société sis à immeuble EL BADR, Rue du Lac Mâlaren, les Berges du Lac 1053, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La non dissolution de la société et la continuité de son activité

2. Réduction du capital de la société

3. Modification corrélative des statuts de la société

4. Pouvoirs pour formalités.

Le projet de résolutions sera mis à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais prévus par la loi.

2024402022SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE MAINTENANCE ET TRAVAUX NEUFS

(INTERTECHNIQUE)

Société anonyme

Au capital social de : 100.000 Dinars

Identifiant unique : 0002809V

Cap Carthage Gammarth

Les actionnaires de la Société, sont convoqués à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 12 septembre 2024 à 10 heures à l'Etude de Maître Abdelmonem KIOUA sis au B7, Résidence Maya, 7ème étage, Avenue H. Nouira, Ennasr II, Ariana en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Régularisation de la situation juridique de la société selon l'article 387 du code des sociétés commerciales

- Augmentation du capital social

- Approbation des nouveaux statuts

- Pouvoirs en vue des formalités.

Publication aux services du registre national des entreprises en date du 7/8/2024. Enregistrement sous le numéro 2024879929.

2024402023SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES LOISIRS TOURISTIQUES S.A

Au capital de 220 000 dinars

MF : 2888 LAM 000

Siège social : Rue Chatt Errommen Espace Tunis - Bloc A - 1er étage 1073 Montplaisir Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société des Loisirs Touristiques S.A. sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Mercredi 28 Août 2024 à 10 heures à l'Hôtel Sidi Bou Said, en vue de statuer sur le projet de convention pour la licence exceptionnelle au profit de la Société des Loisirs Touristique pour l'exploitation temporaire du Port de Sidi Bou Saïd.

2024402024SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON

Société anonyme

Au capital de 6.000.000 DT

Siège social : Immeuble Carthagène - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Objet social : POLYCLINIQUE

Identifiant unique - RNE : 177978A

Matricule fiscal : 177978A/A/M/000

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2024 à 8h30 au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023.

2. Présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4. Approbation du rapport d'activité 2023 ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023.

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

7. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.

2024402026SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST «SODINO»

Société anonyme

Au capital de 38.051.690 DT

Siége social : Bâtiment «Société des foires de Siliana», Avenue Taieb Mhiri, 6100, Siliana

MF : 31369 D/P/M/000

CNSS : 206360-41

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest «SODINO» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2024

à 10H au Novotel Tunis, se trouvant au 44, Avenue Mohamed V, 1002, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports, individuel et consolidé, du conseil d'administration relatifs à l'activité de la société pour l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes individuel et consolidé; sur l'exercice 2023.

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

8. Renouvellement de mandats de certains administrateurs.

9. Pouvoirs pour formalités.

2024402027SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Nord Africaine des Echanges Commerciaux "NADEC"

SARL au capital de 7.500.000 Dinars

Siège social : 02 Rue de Plastic Z.I Sidi Rezig - Mégrine Ben Arous

Identifiant unique : 0031422Q

Les associés de la société Nord Africaine des Echanges Commerciaux "NADEC" sont convoqués en une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 7 septembre 2024 à 10 h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Diminution du capital par remboursement de parts de numéraire,

- Modification de l'article 6 des statuts

- Questions diverses.

2024R02094SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis de perte

Le nommé Messoud ben Ali ben Hassen Elabdellaoui né le 26/3/1953 hinchir licilea à Jelma Nationalité tunisienne demeurant à l'est de Jelma marié titulaire d'une carte d'identité nationale n°04272459 délivrée à Tunis le 27/12/2022 annonce qu'il a perdu le numéro de titre de propriété n°116740/13 publié le 9/1/2023 et lié à l'immobilier de la délégation de Jelma Sidi Bouzid de l'immobilier de titre foncier n°67182 sidi Bouzid celui qui le trouve doit le remettre au bureau de son avocat Maître Abdelwaheb Said rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid.

2024R02081DIVD2

Avis

Madame Lina Bakkar déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété d'une maison au rez-de-chaussée sise à la médina arabe Sfax objet de donation du 18/2/2015 acte notarié de Mokhtar Bakkar et Khalid ben Hmida et son origine de propriété objet d'achat du 21/1/2015 acte notarié de Mokhtar Bakkar et Moncef Ktata, d'où nécessité de rétablir deux copies conforme de chacune, cependant toute personne ayant droit ou opposition à toute personne ayant droit doit se présenter au bureau de notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2024X01022DIVD2

Avis

Madame Zayneb Mezghani déclare par la présente qu'elle a perdu son titre de propriété d'une parcelle de 90420 m² de surface située à ben Sahloun Agreb Sfax dont la propriété a été acquise par acte de donation du 02 janvier 2010 acte notarié de Mr Yassine Rebai et Wajdi Kannou d'où nécessité de rétablir une 2ème copie conforme, cependant toute personne ayant droit ou opposition à cet acte doit se présenter au notaire Mr Yassine Rebai à son bureau dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2024X01023DIVD2

Avis

Monsieur Firas Eleuchi déclare par la présente qu'il a perdu son titre de propriété d'une parcelle sise à la route Saltniya km 10 Sfax objet d'achat du 10/11/2013 acte notarié de Hassen Banneni et Ezzedine ben Amirra d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2024X01024DIVD2

Avis

Mme Samira Triki annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terre plantée de 18 pieds d'oliviers située à la route Taniour km 29 Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X01030DIVD2

Avis

Ms Abed Monème Harabi annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terre d'une superficie 450m² située à la route Manzel Chaker km 11 Sfax a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé au 63 rue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X01031DIVD2

Avis

M. Abdelaziz Choura annonce qu'il possède un terrain à l'indivise qui fait partie d'un terrain d'une superficie globale de 75 marjaa sis entre route Ayen et Manzel Cheker k 14 Sfax, le titre de propriété de ce terrain a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01034DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Correction de l'annonce numéro 2024401943FCCC2 parue au JORT en date du 6 août 2024 à la page 1996, visant à rectifier «Les oppositions doivent être présentées au bureau de l'avocat Maitre Sofien Hatem Fatthalah sis au n°23 avenue Farhat Hached Ariana et le vendeur s'engage à accepter les objections et à achever ce qui doit être résolu» au lieu de chez l'acheteur.

2024402020RECZ9

Rectification

Correction de l'annonce numéro 2024401942FCCC2 parue au JORT en date du 6 août 2024 à la page 1996, visant à rectifier «Les oppositions doivent être présentées au bureau de l'avocat Maître Sofien Hatem Fatthalah sis au n°23 avenue Farhat Hached Ariana et le vendeur s'engage à accepter les objections et à achever ce qui doit être résolu» au lieu de chez l'acheteur.

2024402021RECZ9